

Article 43 du Règlement

M. Broadbent: J'ajouterai seulement qu'Ed Schreyer fera preuve dans ses nouvelles fonctions de beaucoup d'intégrité et de sérieux, en plus de toutes les qualités que nous avons toujours trouvées à tous ses prédécesseurs, et d'une façon insigne à l'honorable Jules Léger, l'homme à qui il succédera dans cette tâche importante pour notre pays.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je me joins à mes deux préopinants qui ont fait des remarques élogieuses envers M. Schreyer. Pour nous du Crédit Social du Canada, nous acceptons avec beaucoup de contentement cette nomination, tout d'abord parce que M. Schreyer a siégé à la Chambre des communes pendant quatre ans, durant lesquels il s'est fait le défenseur du petit et du moyen et parce qu'il s'est aussi fait le défenseur des deux langues officielles, et je suis sûr qu'il continuera à l'être, à titre de gouverneur général du Canada. En terminant, nous devons également remercier d'une façon toute particulière leurs Excellences M. et M^{me} Jules Léger pour tout ce qu'ils ont fait pour le Canada pendant les cinq ans au cours desquels M. Léger a servi comme Gouverneur général.

* * *

● (1412)

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER

L'AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT AUX CHEMINS DE FER DE TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Comme suite à la réunion publique organisée mardi soir à Saint-Jean, à laquelle ont participé 700 Terre-Neuviens enthousiastes et déterminés dont le député de Saint-Jean-Ouest et celui de Gander-Willington (M. Baker), cinq ministres du gouvernement de Terre-Neuve, environ 20 députés du Parlement provincial issus de tous les partis, des représentants du NPd ainsi que des délégués de la Newfoundland Federation of Labour et du Conseil municipal, tous unanimes pour que le chemin de fer de Terre-Neuve reste en activité grâce aux subventions du gouvernement du Canada et sous la direction d'une nouvelle équipe dirigeante dynamique et compte tenu du fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) a envoyé un message telex affirmant que le gouvernement continuerait à subventionner la compagnie ferroviaire pour éviter sa fermeture, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le gouvernement paie, sur présentation de vérifications et de rapports sérieux, le montant annuel des pertes de la compagnie des chemins de fer de Terre-Neuve et qu'il confie à une équipe dirigeante dynamique et efficace le soin de relancer la société pour éviter la suppression de plusieurs milliers d'emplois et pour permettre le maintien et la reprise des activités ferroviaires dans la province.

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion doit, pour être présentée, recueillir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. Broadbent.]

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION AU CANADA DE LA FAMILLE LANTOS DE HONGRIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité concernant trois Hongrois, soit Ignac Lantos, père, et ses fils Ignac Lantos, fils, et Laszlo Lantos, qui ont actuellement trouvé refuge en Autriche et qui ont des parents dans ma circonscription; je tiens par la présente à féliciter sincèrement le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) de l'intérêt qu'il a accordé à leur cas et des messages télex qu'il a adressés à Vienne afin de faciliter leur entrée au Canada, mais je tiens aussi à dénoncer énergiquement l'extrême lenteur que mettent les bureaucrates canadiens en poste à Vienne à donner suite aux directives ministérielles.

Je propose donc, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Étant donné la situation critique dans laquelle se trouve cette famille de réfugiés, étant donné que leurs parents canadiens se sont engagés à répondre financièrement d'eux en tout, et étant donné que les autorités hongroises cherchent à les faire revenir dans leur pays où ils courraient un grave danger, que la Chambre enjoigne au ministre de l'immigration d'émettre immédiatement un décret ministériel autorisant les Lantos à entrer au Canada et leur permettant ainsi de se réunir en toute sécurité avec leurs parents, M. et M^{me} Larry Sherman de Brockville, en Ontario.

M. l'Orateur: Il faut le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

DEMANDE QUE LA SOCIÉTÉ FOURNISSE LES WAGONS NÉCESSAIRES AU TRANSPORT DES MARCHANDISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire qui est non seulement urgente et d'une pressante nécessité, mais qui est en souffrance depuis quelques 90 ans.

Étant donné que le CP s'est servi de l'argent que lui ont donné les Canadiens pour financer l'expansion de Marathon Realty aux États-Unis et pour acheter Baker Commodities de Los Angeles, Syracuse China de Syracuse, N.Y. et Amtel, Inc. de Providence, Rhode Island, et qu'il refuse d'investir dans l'acquisition et la réfection de wagons pour acheminer les céréales et d'autres produits de base, et comme la situation à cet égard est tragique au point qu'en désespoir de cause la Commission canadienne du blé a lancé un appel d'offres de 2,000 wagons-trémies aux frais des agriculteurs, je propose, appuyé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):